

ALLIANZ HABITATION

L'assurance qui s'ajuste à vos besoins,
ni plus ni moins.



Avec vous de A à Z

Allianz 

LA MODULARITÉ D'ALLIANZ HABITATION, C'EST ENTRE AUTRES :



DES GARANTIES ESSENTIELLES



1• Incendie



2• Tempête



3• Grêle



4• Neige



5• Dégâts des eaux



6• Attentats



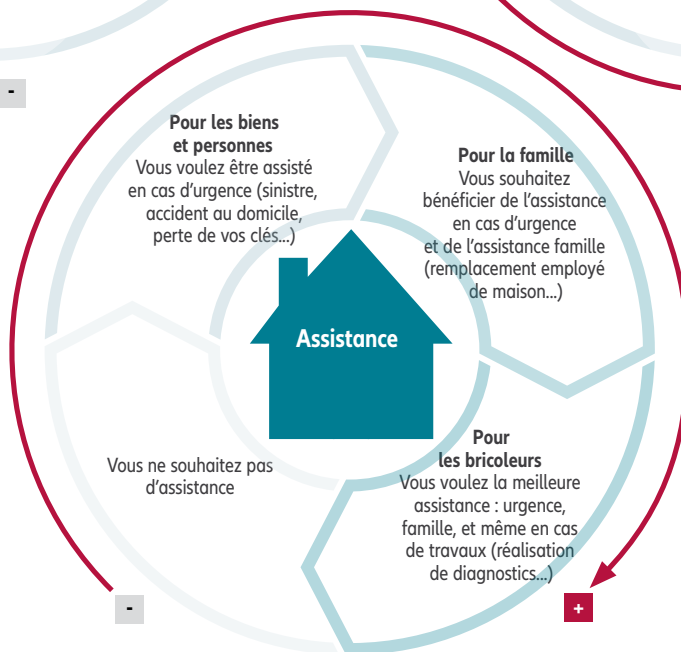
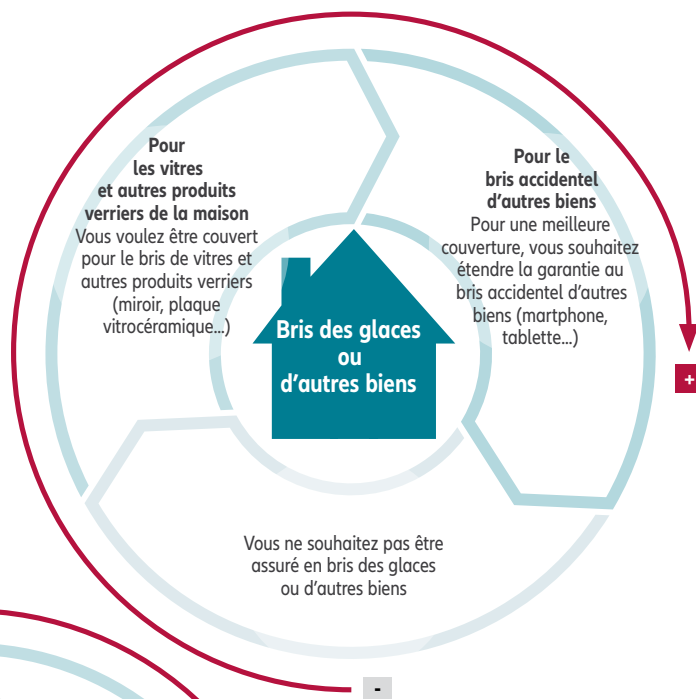
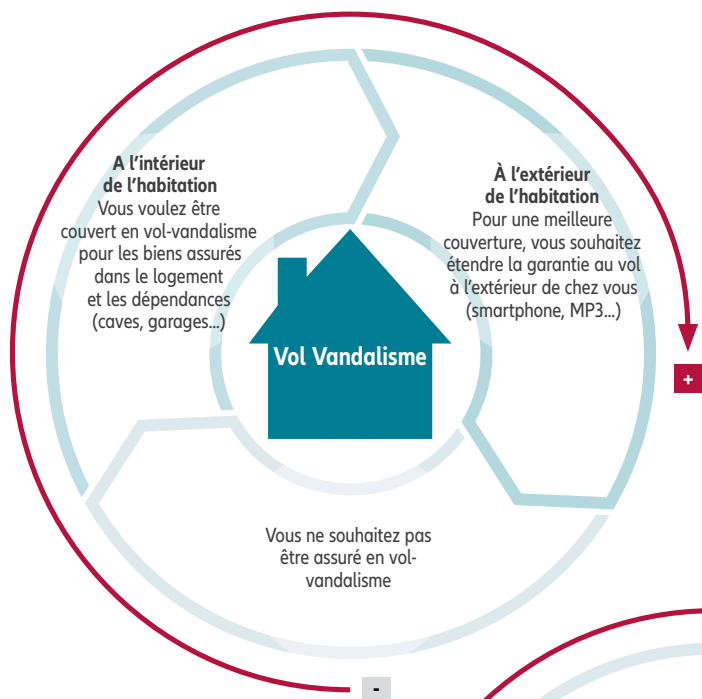
7• Catastrophes naturelles
et technologiques



8• Responsabilité civile

DES GARANTIES ET PRESTATIONS OPTIONNELLES

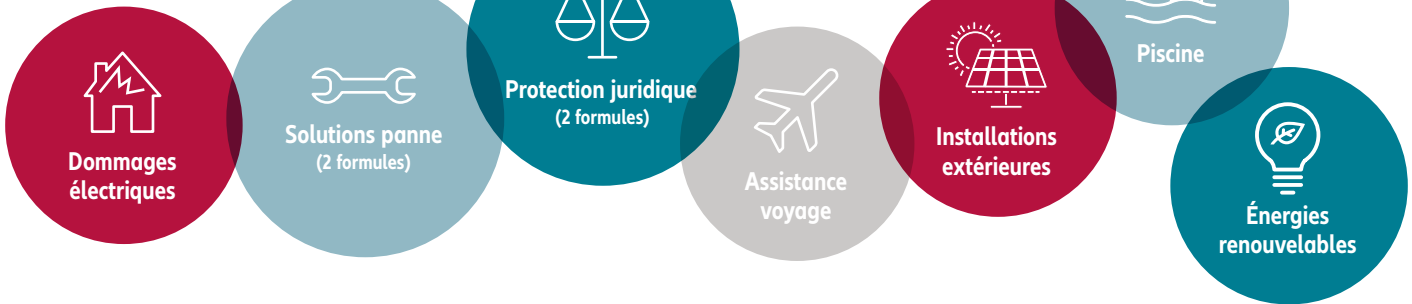
Choisissez le niveau de couverture correspondant le mieux à vos attentes pour chacune des garanties.



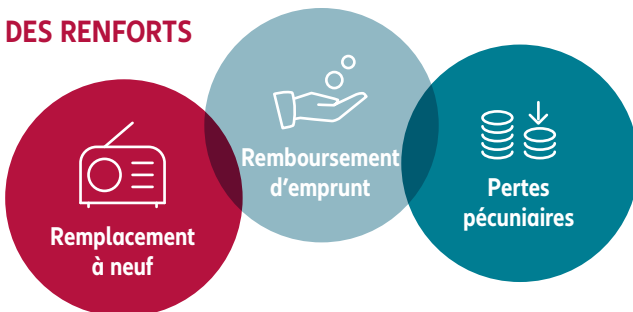


SÉLECTIONNEZ LES RENFORTS DE GARANTIES ET OFFRES ASSOCIÉES À VOTRE CONVENANCE

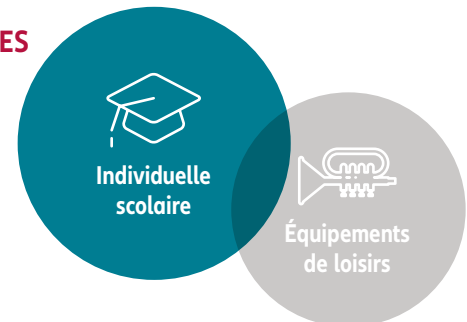
DES OPTIONS RÉPONDANT À VOS BESOINS SPÉCIFIQUES



DES RENFORTS



DES OFFRES ASSOCIÉES



L'ensemble des garanties et services présenté dans ce document s'exerce selon les clauses, conditions et limites du contrat Allianz Habitation.

COMPOSEZ L'ASSURANCE HABITATION QUI VOUS RESSEMBLE

Vous bénéficiez d'une assurance modulaire et personnalisée, qui s'adapte à votre logement, mais aussi à vos besoins et à votre budget.

Vous habitez seul, en couple ou en famille...

Vous êtes étudiant, jeune actif, mère au foyer, en poste depuis des années ou à la retraite...

Vous occupez un appartement ou une maison, avec ou sans jardin, dont vous êtes propriétaire ou locataire...

Vous possédez des équipements informatiques, une piscine, des installations de production d'énergie...

Nous assurons votre résidence principale ou secondaire selon votre profil, votre style de vie et vos attentes.



AVEC ALLIANZ HABITATION, ASSUREZ VOTRE LOGEMENT EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Pour Allianz, la qualité des services est primordiale. Comprendre son contrat est essentiel pour mieux en appréhender les limites et ainsi faire le meilleur choix. C'est pourquoi Allianz s'efforce de bien distinguer dans la présentation de ses offres, les garanties incluses de celles qui ne le sont pas.

En composant l'assurance habitation qui vous ressemble, vous savez précisément ce à quoi vous avez droit et il n'y a jamais de mauvaises surprises.

En plus des garanties essentielles telles que incendie, dégâts des eaux ou responsabilité civile, vous bénéficiez de solutions entièrement sur mesure :

- Vous choisissez le niveau de couverture correspondant le mieux à vos attentes pour chacune des garanties **Vol-Vandalisme**, **Bris des glaces** ou **d'autres biens** et **prestation d'Assistance**.
- Vous pouvez ajouter, en fonction de votre style de vie, les options répondant à vos **Besoins spécifiques**.
- Vous sélectionnez des **Renforts** de garanties et/ou des **Offres associées** à votre convenance.

Allianz Habitation vous permet d'ajuster votre contrat d'assurance à vos besoins et à votre budget.



UNE ASSISTANCE ET DES SERVICES POUR UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Vous bénéficiez par exemple de ces prestations⁽¹⁾ :

Vous vous retrouvez à la porte de chez vous avec vos enfants.

Sur simple appel téléphonique, un professionnel est envoyé à votre domicile pour ouvrir la porte.

Votre enfant est malade et aucun proche n'est disponible pour rester avec lui ?

Nous organisons et prenons en charge sa garde⁽²⁾.

Votre nounou met fin à son contrat sans préavis ?

Nous recherchons une remplaçante dans les meilleurs délais.

Vous avez besoin de renseignements pour rédiger un contrat de travail, payer votre employé en CESU...

Un service d'information est à vos côtés pour répondre à vos questions sur l'emploi de personnes à domicile : droit du travail, rémunération, déclaration fiscale...

Vous allez déménager ?

Alliez vous simplifie la vie :

- aide dans vos démarches administratives et lors de l'état des lieux,
- mise en relation avec des déménageurs,
- mise à disposition d'une aide-ménagère pour le nettoyage de votre ancien ou nouveau logement⁽³⁾.



(1) Sous réserve de choisir le niveau de garantie ou de prestation correspondant.

(2) Enfant de moins de 15 ans et immobilisé plus de 2 jours.

(3) Sous réserve d'un délai de prévenance de 72 heures et pour un maximum de 10 heures pouvant être réparties sur 1 semaine.

DES GARANTIES POUR VOTRE MOBILIER ET VOS APPAREILS ÉLECTRIQUES



À LA SUITE D'UN DÉGÂT DES EAUX, VOTRE CANAPÉ EST ENDOMMAGÉ ?

En choisissant le Renfort **Remplacement à neuf**, vous pouvez le remplacer par un canapé neuf équivalent.

Avec cette garantie, vos biens sont remboursés en cas de sinistre ⁽¹⁾ par des biens neufs, de nature, de qualité, de performance et de caractéristiques identiques.

Aucun abattement de vétusté ne sera appliqué, quelle que soit la date d'achat de vos biens.

Est pris en charge en Remplacement à neuf, le contenu de votre habitation, à savoir : les meubles, vêtements, matériels audiovisuels, appareils ménagers... Les installations et aménagements immobiliers intérieurs, les moteurs et les autres installations électriques situés à l'extérieur des bâtiments, les antennes et paraboles sont également concernés.



APRÈS UN VIOLENT ORAGE, VOTRE TÉLÉVISEUR NE FONCTIONNE PLUS ?

Avec l'option **Dommmages électriques**, il est assuré.

Cette garantie couvre les dommages causés par l'action de l'électricité ou par la foudre :

- aux appareils électriques et/ou électroniques de moins de 10 ans d'âge situés à l'intérieur de votre habitation,
- aux moteurs et autres installations électriques âgés de moins de 10 ans situés à l'extérieur (ex : portail, stores, climatisation...) dont vous êtes propriétaire.

Vous êtes également garanti pour la perte des denrées alimentaires entreposées dans un congélateur et/ou réfrigérateur, due à l'arrêt accidentel de la production du froid.



VOTRE LAVE-LINGE TOMBE EN PANNE ?

Avec l'option **Solution Panne**⁽²⁾ nous organisons et prenons en charge sa réparation ou s'il est irréparable, son remplacement par un appareil répertorié en classe A au minimum (efficacité énergétique).

Savourez votre confort au quotidien, vos équipements électroménagers/TV/hi-fi/vidéo sont dépannés.

Ce que garantit la « Solution Panne » :

La panne ou le dysfonctionnement des appareils de moins de 5 ans des gammes « **Blanc** » (électroménager) et « **Brun** » (audio et vidéo) équipant l'habitation assurée.

Les biens couverts :

Au titre de la gamme « **Blanc** » :

- lave-linge, lave-linge séchant, sèche-linge, lave-vaisselle,
- réfrigérateur (avec ou sans congélateur), réfrigérateur « américain », congélateur, cave à vin,
- table de cuisson (gaz, électrique, mixte, vitrocéramique, induction, four, micro-ondes, hotte aspirante de cuisine (tous types), cuisinières.

Au titre de la gamme « **Brun** » :

- téléviseurs (LCD, LED ou Plasma), TV combi (lecteur et/ou enregistreur DVD),
- hi-fi, home cinéma,
- DVD et DVD/R, lecteurs ou enregistreurs Blu-ray.



VOTRE ORDINATEUR VOUS EST INDISPENSABLE ? QUE FAIRE S'IL TOMBE EN PANNE ?

Grâce à l'option **Solution Panne Plus**⁽²⁾, vous êtes dépanné pour vos ordinateurs, qu'ils soient fixes ou portables, y compris votre tablette !

Ce que garantit la « Solution Panne Plus », en plus de la « Solution Panne » :

La panne ou le dysfonctionnement des appareils de moins de 3 ans de la gamme « **Gris** ».

Les biens couverts :

Au titre de la gamme « **Gris** » :

- ordinateurs fixes et portables, y compris les tablettes tactiles et les lecteurs électroniques avec écran de 8 pouces minimum (hors claviers, souris, imprimantes et périphériques), situés :
 - dans l'habitation assurée pour les ordinateurs fixes,
 - en France ou à Monaco pour les ordinateurs portables et tablettes.



(1) En cas de sinistre couvert au titre d'une garantie ou d'une option que vous avez souscrite.

(2) Sous réserve de souscrire également l'option Dommages électriques et le Renfort Remplacement à neuf.

DES GARANTIES ÉTENDUES POUR VOS BIENS À L'EXTÉRIEUR DES LOCAUX ASSURÉS



VOUS SORTEZ TOUJOURS AVEC VOTRE SMARTPHONE, ET S'IL ÉTAIT VOLÉ ?

Pas de panique ! S'il est volé en dehors de chez vous⁽¹⁾, vous êtes couvert.

Proche de vous et parce que la vie bouge, Allianz vous propose de protéger vos biens personnels contre le vol, dès les premiers pas hors de votre domicile : une seule garantie pour les objets nomades de toute la famille⁽²⁾.

Vous êtes également couvert si on vous dérobe vos bagages, votre matériel de sport, votre tablette, votre lecteur MP3...

Bougez ! Vivez ! Les objets qui vous accompagnent en dehors de chez vous sont assurés.



BOUSCULÉ DANS LA RUE, VOTRE APPAREIL PHOTO VOUS A ÉCHAPPÉ DES MAINS ?

Il est assuré en cas de casse accidentelle⁽¹⁾.

Nous garantissons les dommages matériels subis par vos biens résultant d'une chute ou d'un choc avec un autre objet à l'intérieur de votre habitation, comme à l'extérieur, y compris en cas de transport.



(1) Sous réserve de choisir le niveau de garantie ou de prestation correspondant.

(2) Personnes vivant sous le même toit.



VOUS AVEZ ACHETÉ DU MOBILIER DE JARDIN, PEUT-IL ÊTRE GARANTI ?

Oui, il est couvert en cas de vandalisme, d'incendie, de catastrophe naturelle... grâce à l'option **Installations extérieures**.

Vous êtes assuré contre les dommages matériels causés à votre mobilier de jardin, votre spa, jacuzzi ou sauna et ses accessoires, votre court de tennis et ses clôtures, vos arbres, votre serre ou pergola, votre motoculteur auto-porté ou encore votre micro-tracteur de jardin...

En cas de fuite accidentelle sur vos canalisations d'eau⁽³⁾ sont pris en charge :

- les frais de recherche de la fuite et les frais de remise en état consécutifs,
- les frais de réparation de vos canalisations,
- la perte d'eau consécutive dès lors qu'elle entraîne une surconsommation au moins égale à 33 % du volume d'eau facturé l'année précédente, pour la même période.



VOUS AVEZ UNE PISCINE DANS VOTRE JARDIN ?

Pensez à la protéger grâce à l'option **Piscine**...

Cette garantie couvre les dommages matériels (incendie, tempête, vandalisme...) causés à votre piscine et ce qui l'entoure.



VOUS DÉCOUVREZ VOTRE BICYCLETTE RENVERSÉE ET ABÎMÉE SUR LE TROTTOIR ?

En choisissant l'offre associée **Équipements de Loisirs**, elle sera garantie en tous lieux, qu'elle soit détruite, volée...

Peuvent également être couverts⁽⁴⁾ :

- matériel de camping, cave à vin, informatique domestique (ordinateur, scanner...), bagages, instruments de musique ou armes.



BESOIN D'ASSURER VOS PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

Pour répondre à ce besoin spécifique, choisissez l'option **Énergies renouvelables**.

Sont assurés :

- les installations extérieures de climatisation, de ventilation, de géothermie et d'aérothermie,
- les panneaux solaires (y compris photovoltaïques) fixés au bâtiment ou au sol,
- les éoliennes.

(3) Privatives enterrées à l'extérieur de votre habitation.

(4) Couverture en tous lieux sauf cave à vin située au lieu d'habitation.

DES GARANTIES POUR VOUS ET VOS PROCHES



VOTRE ENFANT RENTRE À L'ÉCOLE POUR LA PREMIÈRE FOIS ?

Protégez-le tant au sein de son école qu'à l'extérieur pour ses activités extra-scolaires grâce à l'offre associée **Individuelle Scolaire**.

Que vous ayez un « enfant en bas âge », un « junior » ou un « étudiant », les conséquences corporelles d'un accident qu'il subirait dans les circonstances de sa vie privée, scolaire, parascolaire ou estudiantine (y compris les stages rémunérés, les travaux de vacances et les trajets correspondants) sont pris en charge.

Cette garantie s'exerce dans le monde entier.



VOUS AIMEZ VOYAGER, DÉCOUVRIR LE MONDE ?

Partez en toute tranquillité grâce à l'option **Assistance Voyage** ! Vous êtes assisté en cas de maladie ou d'accident corporel en voyage pour des séjours de moins de 90 jours. Nous prenons en charge notamment votre rapatriement où que vous soyez, vos frais médicaux d'urgence⁽¹⁾ engagés à l'étranger...



VOUS RENCONTREZ UN LITIGE AVEC VOTRE EMPLOYEUR, VOTRE MÉDECIN, LA NOUNOU DE VOTRE ENFANT, L'ADMINISTRATION... ?

Avec l'option **Protection juridique**, vous êtes couvert pour les litiges :

- liés à votre logement (formule 1) : problèmes avec votre déménageur, troubles de voisinage...
- de la vie courante et de votre vie professionnelle (formule 2).

En cas de litige nous vous apportons une aide juridique et une assistance judiciaire.

Quelle que soit la formule choisie, nous vous accompagnons pour faire valoir vos droits et prenons en charge tout ou partie des frais et honoraires d'avocat.

DES GARANTIES POUR VOTRE SÉCURITÉ FINANCIÈRE



VOUS NE POUVEZ PLUS HABITER DANS VOTRE LOGEMENT FINANCÉ PAR UN CRÉDIT À LA SUITE D'UN SINISTRE GARANTI ?

Vos mensualités de remboursement sont prises en charge pendant le temps⁽²⁾ nécessaire à la remise en état de votre habitation en choisissant le Renfort Remboursement d'emprunt.



Si vous prenez le Renfort Pertes pécuniaires, vos pertes annexes en cas de sinistre garanti sont prises en charge : honoraires des décorateurs, des bureaux d'études, de l'expert que vous avez désigné pour estimer vos biens sinistrés...

(1) Les remboursements sont limités à 7 600 euros TTC par événement couvert.
(2) Dans la limite de 12 mois et pour un maximum de 16 000 euros.



ESPACE CLIENT ALLIANZ.FR À UTILISER SANS MODÉRATION !

Vous consultez en ligne :

- vos contrats (caractéristiques, garanties, options, risque assuré, franchise...),
- la liste des sinistres déclarés sur les 3 dernières années (date de survenance du sinistre, contrat concerné),
- l'état d'avancement de votre dossier sinistre⁽¹⁾.

Si vous n'êtes pas encore inscrit à l'Espace Client, cliquez sur le lien 'S'inscrire' sur la page d'accueil du site www.allianz.fr et laissez-vous guider !



(1) Soumis à conditions.

AVEC MON ALLIANZ MOBILE, BÉNÉFICIEZ DE TOUT UN PANEL DE SERVICES ET D'ASSISTANCE DEPUIS VOTRE SMARTPHONE



Mon Allianz mobile

Pour bénéficier de Mon Allianz mobile, inscrivez-vous gratuitement dans l'Espace Client du site www.allianz.fr. Vous accéderez, via cette application téléphonique, à des services qui vous simplifieront la vie.

Des services pour tous :

- pour trouver le parking, la station-service, le commissariat ou la pharmacie les plus proches,
- pour accéder aux numéros d'urgence.

Des services spécifiques⁽¹⁾ pour votre logement si celui-ci est assuré chez Allianz :

- dépannage plombier ou serrurier,
- demande de gardiennage de votre logement en cas de sinistre,
- hébergement après un sinistre,
- et déclaration de sinistre depuis votre smartphone.

En cas de demande d'assistance, un simple clic et vous êtes rappelé en moins de 5 minutes !

(1) Sous réserve de choisir le niveau de garantie ou de prestation correspondant.



ALLIANZ HABITATION EN BREF...

Parce que votre logement est unique, que son contenu évolue, que vous et votre famille êtes différents de vos voisins, que vos attentes ne sont pas celles d'hier, notre offre a été conçue pour s'adapter à vos besoins ; ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain.

LES + ALLIANZ



Le choix : de nombreuses garanties pour composer votre contrat selon vos besoins et votre profil.



Le prix : des garanties sur mesure pour payer le juste prix.



La proximité : un interlocuteur Allianz proche de chez vous est à votre disposition pour vous conseiller.



L'Espace Client Allianz.fr : un outil simple et pratique pour consulter vos contrats, déclarer et suivre vos sinistres en ligne.



La lisibilité : vous savez clairement ce pour quoi vous êtes assuré.



La tranquillité d'esprit : de nombreux services au choix pour un accompagnement au quotidien.



Mon Allianz mobile : tout un panel de services depuis votre smartphone.



Une mensualisation gratuite de vos cotisations.



Vous bénéficiez d'un tarif préférentiel⁽¹⁾ en tant qu'enfant d'assuré Allianz



Vous allez déménager ? Votre ancien et votre nouveau domicile sont assurés conjointement⁽²⁾ pendant 60 jours.

(1) Soumis à conditions.

(2) Sous réserve que votre nouveau domicile est assuré chez Allianz.



Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances
1, cours Michelet - CS 30051 - 92 076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr



AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €
490 381 753 RCS Bobigny

Société de courtage d'assurances

Inscription ORIAS 07 026 669 - <http://www.orias.fr/>

Siège social : 7, rue Dora Maar - 93 400 Saint-Ouen

Ci-après désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

